


RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES

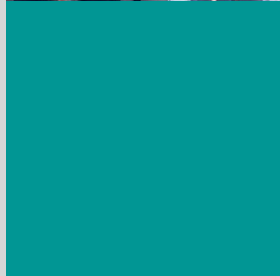




Relever de
nouveaux
défis et être
à l'écoute
des différents
acteurs de
l'enseignement
supérieur

TABLE DE MATIÈRES

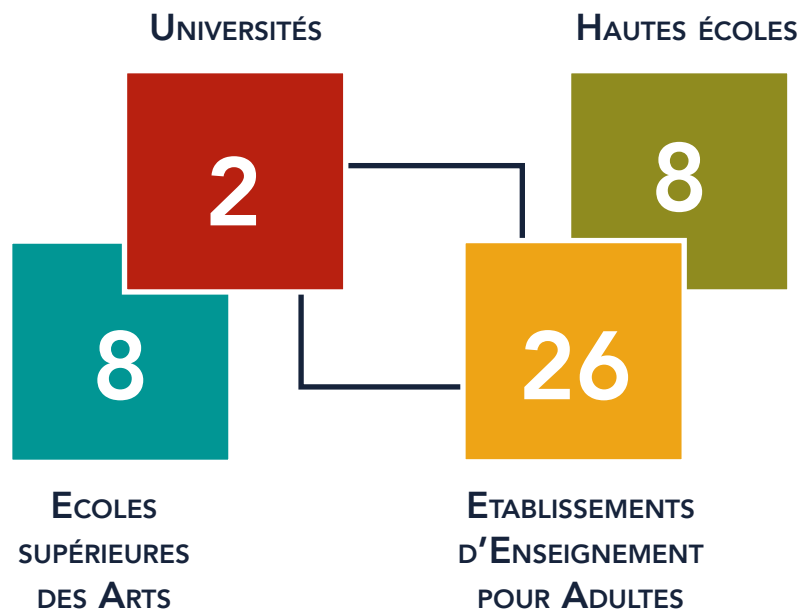
1. Introduction
2. Bilan et perspectives
3. Construire son avenir
4. Enseignement inclusif
5. A l'écoute des étudiants



1. Introduction

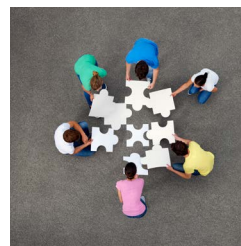
LE PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES CONSTITUE LA PLUS GRANDE STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.

Instauré par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, le Pôle académique de Bruxelles regroupe les 44 établissements d'enseignement supérieur (EES) présents en Région de Bruxelles-Capitale.



2. Bilan et perspectives

A L'AUBE DE SON DIXIÈME ANNIVERSAIRE, DE NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ONT ÉTÉ PRISES POUR PARFAIRE L'IDENTITÉ DU PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES.



L'année 2024 a été marquée par un nouvel élan au sein du Pôle académique de Bruxelles. Il s'est notamment doté d'une direction. Face aux nombreux défis à relever, ce rapport d'activités témoigne d'une volonté d'aller de l'avant et de proposer des services de qualité aux EES du Pôle académique de Bruxelles, à leur personnel ainsi qu'aux plus de 85.000 étudiants qui les fréquentent.

Le soutien des EES et le travail de l'équipe opérationnelle ont permis de consolider de nombreux projets et de poser les jalons du futur plan stratégique 2025-2030. En effet, au cours de cette année, le Pôle académique de Bruxelles a pu démontrer sa légitimité au sein du paysage de l'enseignement supérieur bruxellois en proposant des activités d'information et d'orientation, des ateliers pédagogiques, des actions concrètes en matière d'aide à la réussite, de tutorat et d'inclusion. Par ailleurs, il a poursuivi ses actions et ses collaborations visant à améliorer le bien-être des étudiants, notamment en matière de santé mentale.



L'année 2024 constitue une étape importante dans la jeune vie du Pôle académique de Bruxelles, apportant son lot de changements et d'innovations en vue de relever de nouveaux défis et d'être à l'écoute des différents acteurs de chaque type d'enseignement supérieur.

3. Construire son avenir

PIES - Plateforme d'information sur les études supérieures

DEPUIS SA CRÉATION, LE PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES A POUR MISSION D'OFFRIR UNE INFORMATION NEUTRE ET DE QUALITÉ SUR L'OFFRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ORGANISÉES PAR LES EES FRANCOPHONES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.

Grâce au soutien d'Actiris et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pôle académique de Bruxelles compte quatre conseillers en études supérieures (CES). Ils sont formés à accueillir, à la Cité des métiers de Bruxelles, les élèves de 5^e, 6^e et 7^e secondaires, les étudiants et les adultes en reprise d'études.

Les CES ont pour objectifs d'informer de manière générale sur les études supérieures organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles et de susciter l'envie d'explorer plus en profondeur les différentes possibilités d'études, notamment à Bruxelles. Ils visent également à sensibiliser les étudiants à la diversité des filières existantes et aux conditions d'accès qui y sont liées, tout en initiant une réflexion personnelle autour du choix d'études. Ils offrent par ailleurs une aide à l'orientation, aux choix d'études ainsi qu'à une éventuelle réorientation. Enfin, ils assurent le relais des demandes spécifiques vers les services spécialisés d'information et d'orientation des 44 EES du Pôle académique de Bruxelles.

Les publics visés peuvent bénéficier gratuitement d'entretiens individuels, participer aux activités collectives et accéder à l'espace documentaire.

Les activités des CES sont détaillées dans leur rapport d'activités annuel, disponible sur le site web

1037

Entretiens
individuels

88

activités
organisées

1964

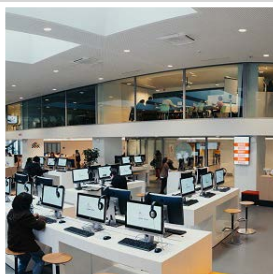
participants



Liste des études supérieures à Bruxelles

Une interface dédiée à l'offre de formations dispensées par les 44 EES du Pôle académique de Bruxelles est présente sur notre site internet. Ce moteur de recherche offre aux utilisateurs la possibilité de repérer, au sein d'un catalogue en ligne, le cursus de leur choix et d'identifier les établissements qui le dispensent.

La liste des études est accessible sur le site web du Pôle :



Salons SIEP

En collaboration avec la Plateforme Logement étudiant, le Pôle académique de Bruxelles assure une présence sur différents salons d'information sur les études supérieures, dont les salons SIEP à Bruxelles, Mons et Namur.

EN 2024, LE
PÔLE ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES A
RÉPONDU LORS DES
SALONS À

637

DEMANDES
D'INFORMATION

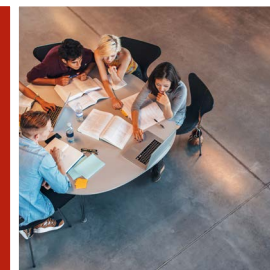
Guide au(x) choix d'études

LE PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES ÉDITE, DEPUIS 2020, LE GUIDE AU(X) CHOIX D'ÉTUDES, UN OUTIL DESTINÉ À ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DANS LEUR RÉFLEXION SUR L'ORIENTATION VERS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES.

Ce document propose non seulement des informations claires sur la structure de l'enseignement supérieur, mais aussi des pistes

concrètes pour aider les élèves à organiser les données disponibles et à construire progressivement leur propre réflexion. Distribué gratuitement aux écoles secondaires (élèves et enseignants) ainsi qu'à certains acteurs travaillant avec le public cible tels que les CPAS et les CPMS, le Guide est enrichi par un dossier pédagogique conçu pour permettre aux enseignants de guider efficacement leurs élèves dans cette démarche.

7000
exemplaires
distribués



72
écoles et
partenaires

« Choisir mes études supérieures, une affaire de famille ? »

L'atelier « Choisir mes études supérieures, une affaire de famille ? » est dédié aux familles des élèves du 3e degré de l'obligatoire afin d'aborder de manière constructive l'orientation des élèves entre les aspirations personnelles et les attentes exprimées par certains parents. Les parents sont invités à donner leur avis sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'orientation de leurs enfants, les jeunes (les élèves) sont invités à faire part de leurs questions quant à leur futur choix d'études.

Formation IFPC

24 participants

La formation « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans la

transition secondaire-supérieur ? » est organisée dans le cadre des formations proposées par l'Institut de la Formation professionnelle continue. Elle est destinée aux enseignants du secondaire supérieur pour qu'ils puissent guider leurs élèves quant à leur éventuel futur choix d'études. La formation comprend des aspects théoriques et pratiques.



ACCOMPAGNEMENT
AU DÉVELOPPEMENT
DE TON AVENIR



Un outil d'orientation

À la fin de l'année 2022, la Ministre Valérie Glatigny a associé les cinq Pôles académiques à la création d'un outil d'orientation formative et non contraignante.

Ce projet, nommé par la suite ADA (Aide à la découverte de ton avenir), a été découpé en sept groupes de travail liés à des objectifs spécifiques. Plusieurs experts du Pôle académique de Bruxelles ont participé à son élaboration.

ReStart

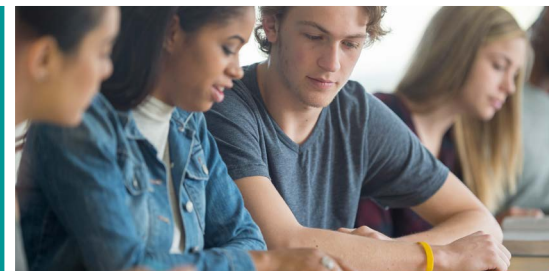
LA FORMATION RESTART S'ADRESSE AUX ÉTUDIANTS QUI RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES, QUI HÉSITENT SUR LEUR CHOIX D'ÉTUDES, OU QUI ENVISAGENT DE SE RÉORIENTER L'ANNÉE SUIVANTE.

La formation ReStart est ouverte aux étudiants inscrits dans tous les EES du Pôle académique de Bruxelles. Elle s'adresse toutefois prioritairement aux étudiants de première année du bachelier (BA1) qui rencontrent des difficultés scolaires, qui hésitent sur leur choix d'études, ou qui envisagent de se réorienter l'année suivante.

Les objectifs de la formation sont d'accompagner les étudiants dans la construction d'un projet d'études, ou de formation, à la fois personnel et réfléchi, de les aider à développer une méthode de travail ainsi que des

compétences transversales favorisant leur réussite dans la voie choisie, et enfin de leur permettre de trouver leurs marques en tant qu'apprenants responsables au sein du système de l'enseignement supérieur.

En 2024, la formation est organisée par le Pôle académique de Bruxelles, sur le Campus Erasme, dans les bâtiments de l'Institut Ilya Prigogine. Au terme de l'année, moins de 10 étudiants ont terminé la formation. Plusieurs adaptations seront apportées en 2025 pour faire connaître et améliorer la formation.



Tu doutes de ton choix d'études après ton entrée dans le supérieur ?
Tu vis une situation d'échec ou de décrochage scolaire ?
Tu envisages de te réorienter l'année académique prochaine ?
Tu veux améliorer ta méthode de travail ?

Journée de partage du Pôle académique de Bruxelles

L'ÉVÉNEMENT S'EST TENU LE 28 MAI 2024
À LA HAUTE ÉCOLE LÉONARD DE VINCI
SUR LE THÈME « RELEVER LES DÉFIS DE
L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS À
BRUXELLES ».



La Journée de partage avait pour objectif de mieux comprendre les spécificités des étudiants bruxellois, de renforcer la connaissance mutuelle entre les acteurs impliqués dans l'accompagnement des étudiants de l'enseignement supérieur à Bruxelles et de mettre en lumière les collaborations existantes ou potentielles entre les EES, le Pôle académique de Bruxelles et diverses organisations bruxelloises proposant des services complémentaires.

L'événement visait également à promouvoir la co-construction de services utiles et pertinents pour les (futurs) étudiants du Pôle académique de Bruxelles.

L'édition 2024 a rassemblé plus de 150 participants et a proposé un programme riche comprenant quatre conférences et six panels thématiques.



150
participants

Tutorat

634

séances

181

tuteurs

L'OBJECTIF EST DE SOUTENIR LE TUTORAT TANT SUR LE PLAN PÉDAGOGIQUE QUE FINANCIER ET DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES ET TRANSVERSALES DES ÉTUDIANTS-TUTORÉS.

Le tutorat consiste à mettre en relation un étudiant-tuteur, disposant de certaines compétences, avec un étudiant-tutoré rencontrant des difficultés. Afin de renforcer ce dispositif d'aide à la réussite, le Pôle académique de Bruxelles met à disposition un budget pérenne pour financer le tutorat dans ses écoles supérieures des arts (ESA) ainsi que dans ses établissements d'enseignement pour adultes. Au cours de l'année académique 2023-2024, 634 séances de tutorat ont été organisées dans huit EES, dont six ESA et deux établissements pour adultes, avec la participation de 181 tuteurs.

Ateliers méthodologiques

LA COLLABORATION AVEC LE CPAS DE LA VILLE DE BRUXELLES PERMET DE VISER UNE POPULATION PAR DÉFINITION FRAGILISÉE, QU'IL S'AGISSE D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE OU D'ÉTUDIANTS DU SUPÉRIEUR.

72

élèves et
étudiants

L'objectif des ateliers méthodologiques est d'accompagner les étudiants dans la préparation du blocus et de la session d'examens. Les thématiques suivantes sont abordées : gestion du stress, préparation aux examens, stratégies d'apprentissage et gestion du temps. 72 élèves et étudiants se sont inscrits lors de l'édition de février 2024.



4. Enseignement Inclusif

Cycle de conférences de la ChESI

LE CYCLE DE CONFÉRENCES « DÉCLINONS L'INCLUSION » EST ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF (CHESI) DU PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES .

Les objectifs du cycle de conférences sont de susciter l'intérêt du plus grand nombre pour les sujets abordés et de mettre en contact les EES du Pôle académique de Bruxelles avec les intervenants. En effet, la conférence peut ainsi être réitérée en leur sein ultérieurement. Trois conférences sont planifiées par année académique : une lors du premier quadrimestre et deux autres au second quadrimestre. L'une des trois a une dimension plus culturelle (théâtre, etc.).

Dépliant de la ChESI

Le dépliant de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif a pour objectif de sensibiliser les parents ainsi que les élèves en situation de handicap, en leur présentant les démarches à suivre pour accéder à l'enseignement supérieur. Il vise à montrer que la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur est possible pour un étudiant en situation de handicap. Le document décrit les différentes étapes nécessaires pour bénéficier d'aménagements raisonnables et met en évidence le rôle du Service d'accueil et d'accompagnement (SAA). En 2024, sa version numérique a été diffusée à plus de 350 destinataires.

La première conférence a eu lieu le 20 février à 14 heures à l'EPHEC (Woluwé). Elle a été intitulée « L'attention et ses troubles au sein d'activités pratiques : comprendre pour mieux aider ». Les deux intervenants y ont partagé leurs connaissances et leur expertise. Deux étudiantes ont raconté leurs parcours et ont répondu aux questions des participants. La seconde conférence a eu lieu le 16 avril 2024 à l'UCLouvain – Saint-Louis – Bruxelles. La conférence a été intitulée « Autisme et pédagogie ». Le taux de participation était élevé, avec 72 personnes présentes. La dernière conférence de l'année a pris la forme d'une représentation théâtrale intitulée « Elle est super ta sœur », présentée par la compagnie « Un soir d'été ». L'évènement a réuni 39 participants.

5. A l'écoute des étudiants



SAFESA - Soutien à la culture du consentement et aux espaces d'apprentissages safe

LE TRAVAIL DE LA CELLULE SAFESA S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX AXES COMPLÉMENTAIRES : D'UNE PART, L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES ÉTUDIANTS, ET D'AUTRE PART, LA PRÉVENTION, L'INFORMATION ET LA FORMATION.

Le projet SAFESA s'inscrit dans un double contexte. D'une part, la société est de plus en plus confrontée à une libération de la parole autour des violences et du harcèlement sexistes et sexuels, phénomène qui s'est intensifié ces dernières années. Les EES, qu'ils le souhaitent ou non, sont directement concernés par cette dynamique : des faits survenant en leur sein sont dénoncés, une réaction est attendue, et leurs pratiques sont remises en question. D'autre part, au sein des écoles supérieures des arts (ESA), cette problématique revêt une acuité particulière. En effet, les approches pédagogiques qui y sont développées mobilisent souvent l'intime et impliquent une exposition du corps, ce qui peut engendrer des situations propices à l'ambiguïté et à des abus de pouvoir. Ce contexte exige donc une vigilance accrue et une attention spécifique.

Le projet vise à répondre de manière institutionnelle aux situations de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles au sein des EES. Il s'articule autour de trois objectifs principaux : offrir un soutien psychologique aux étudiants concernés, proposer un accompagnement juridique afin d'améliorer les procédures internes, et garantir une prise en charge cohérente et structurée des situations signalées.

La Cellule a reçu 34 demandes d'accompagnement et réalisé plus de 90 consultations, témoignant de l'importance et de la pertinence de ce dispositif. Le projet SAFESA est financé par le fonds des projets du Pôle académique de Bruxelles.

90
consultations



Soutien psychologique pour les étudiants

DES ATELIERS COLLECTIFS ET DES SÉANCES INDIVIDUELLES SONT ASSURÉS PAR LES OPÉRATEURS DE SANTÉ MENTALE ET DE BIEN-ÊTRE TOUTE L'ANNÉE.

Un financement a été octroyé par le Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique aux Pôles académiques afin de mener à bien un projet d'aide psychologique à destination des étudiants en période de crise sanitaire COVID.

Les activités sont assurées par des opérateurs en matière de santé mentale et de bien-être, à savoir le Service de santé mentale à l'ULB, le Service de santé mentale Chapelle-aux-Champs et La Ligue de l'Enseignement. Les activités de soutien psychologique de première ligne répertoriées sur PsyBru ont également permis d'élargir l'offre d'accompagnement aux étudiants. Un catalogue d'activités a été créé avec les trois opérateurs et communiqué aux 44 EES du Pôle académique de Bruxelles, qui ont pu réserver les activités pour leurs étudiants et à leur personnel. Plus de 300 étudiants ont bénéficié de 568 heures de soutien psychologique et d'ateliers de bien-être.

568

heures de soutien psychologique et d'ateliers de bien-être



STREET LAW CLINIC

La Street Law Clinic en droit social est composée d'étudiants en dernière année de droit, encadrés par des chercheurs en droit ainsi que par des professionnels spécialisés dans l'aide sociale et l'aide juridique de première ligne. Ce projet vise à lutter contre le non-recours aux droits sociaux et à combattre la précarité étudiante. La Street Law Clinic s'attache notamment

à faciliter l'accès des étudiants à l'aide sociale, en particulier aux services du CPAS. Pour atteindre cet objectif, elle déploie diverses actions et intervient à plusieurs niveaux.

Ce projet a été financé par le fonds des projets du Pôle académique de Bruxelles. La somme de 62.084 euros a été octroyée à ce projet pour l'année académique 2023-2024.



En 2024 le site web a compté plus de

100 k

visites



PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES
www.poleacabruxelles.be

Avenue Franklin Roosevelt, 50
CP129/09
1050 Bruxelles



©Pôle académique de Bruxelles
Octobre 2025



Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES